

Office de tourisme

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE
DE MARSEILLAN

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ



Avenue de la Méditerranée • 04 67 21 82 43

www.marseillan-tourisme.com

1- Bureau d'Information Touristique de Marseillan-Plage (B.I.T)

Situé avenue de la Méditerranée, à proximité des commerces, des restaurants et de la plage.

L'accueil du B.I.T est accessible de plain-pied au grand public.

Ce B.I.T est ouvert de mi-février à fin novembre, les horaires changent selon les périodes de l'année.

Pour connaître les jours et heures d'ouverture vous pouvez consulter le [site internet](#) ou appeler le 04 67 21 82 43.



Point d'Information Touristique de Marseillan-Ville

Théâtre Maurin – avenue de la Marine, à proximité des commerces et parking.

Ce Point d'Information Touristique est ouvert du 1^{er} juillet au 31 août de 10h à 13h et de 15h à 19h - 7j / 7



Le Point d'Information Touristique de Marseillan-Ville est équipé d'une sonnette et d'une rampe d'accès.

2- Label Tourisme et Handicaps :

Le B.I.T de Marseillan-Plage est labellisé Tourisme et Handicap pour les 4 familles de handicap : déficiences visuelle, auditive, mentale et motrice.

L'espace d'accueil est organisé afin de faciliter la circulation dans ce dernier et les échanges avec les conseillers en séjour.

Sur simple demande, les conseillers en séjour sont disponibles afin de vous apporter toute l'information nécessaire.

Nos conseillers en séjour sont sensibilisés à l'accueil des personnes en situation de handicap et des procédures applicables sont disponibles.

A votre disposition :



Les comptoirs d'accueil sont rabaissés et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Une boucle magnétique est à disposition des personnes malentendantes.



Des visuel (dessins) afin d'aider à la compréhension des documents mis à disposition sur les présentoirs.



L'accès à la banque d'accueil est proche de l'entrée et sans obstacles. Un guide en braille est à disposition sur simple demande.

La documentation située sur des présentoirs au-delà de 130 cm est distribuée par les conseillers en séjour sur simple demande.

La documentation est classée par thème et identifiable grâce aux images / pictogrammes et à une écriture en caractère agrandi.

En période de fermeture du BIT, les horaires et informations pratiques sont affichés et visibles de l'extérieur.

3- L'offre accessible du territoire :

Un travail de recensement de l'offre accessible du territoire de l'Archipel de Thau a été mené afin de renseigner de manière fiable sur le degré d'accessibilité de nos prestataires touristiques.

Un document est à votre disposition sur simple demande.

Vous pouvez aussi retrouver ces informations sur notre site internet

www.archipel-thau.com/nos-brochures-archipel-de-thau.html

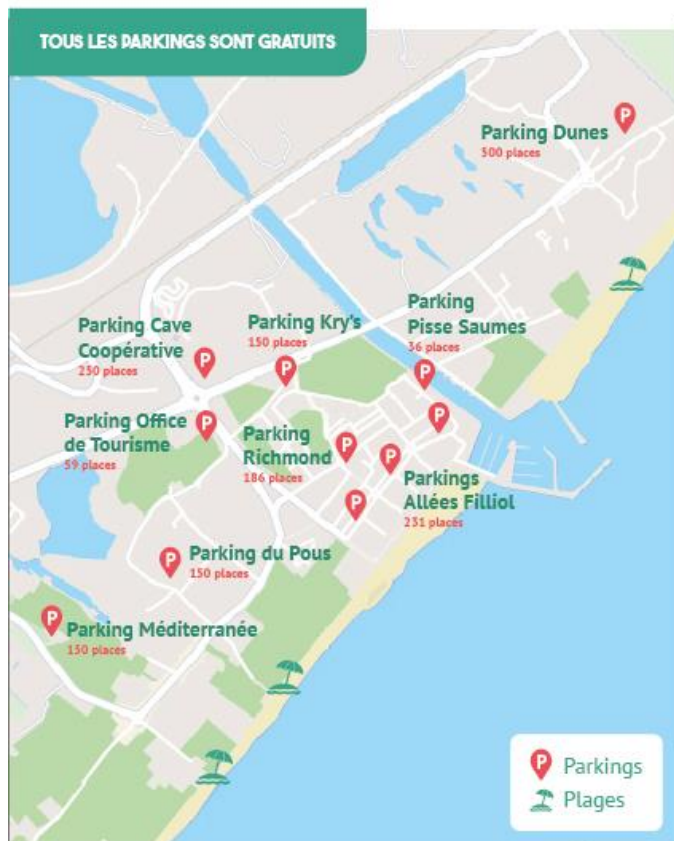
guide des services accessibles.



4- Stationnement à Marseillan-Plage :

Marseillan offre plus de 2000 places de stationnement gratuit

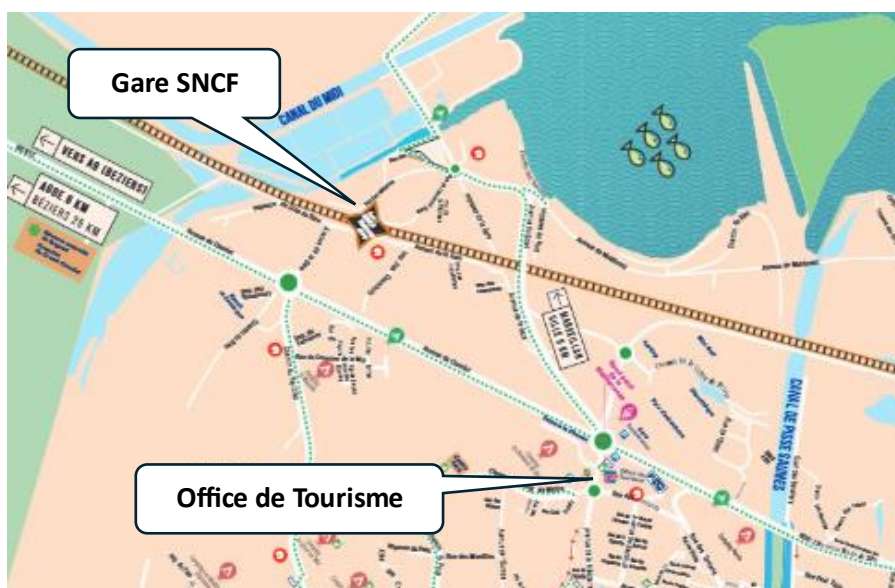
OÙ STATIONNER À MARSEILLAN-PLAGE ?



OÙ STATIONNER À MARSEILLAN-VILLE ?



6 - Transports en commun :



La gare SNCF est située à Marseillan-Plage (avenue de la Gare), à environ 15 minutes à pied, et 5 minutes en voiture de l'Office de Tourisme.

Un arrêt de bus pour les lignes 9 – 915 – 659 – 684 se trouve à proximité de l'office de tourisme.



7 – Transports adaptés :

Le Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques (GIHP) propose un service de véhicules adaptés.

Ce service s'adresse aux membres de l'association ayant un handicap permanent (handicap moteur ou visuel), habitant sur les communes du secteur de l'agglomération du Bassin de Thau : Sète, Frontignan, Marseillan, Mèze, Bouzigues, Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux, Gigean, Poussan, Villeveyrac, Mireval, Vic-la-Gardiole, Loupian, Montbazin.

L'inscription au dispositif se fait sur dossier. Vous pouvez avoir recours à ce service. Il assure vos déplacements du lundi au samedi de 7h à 19h, des nocturnes seront assurées selon les demandes, ainsi que les dimanches et jours fériés.

La réservation à ce service se fait :

- par téléphone au 04 67 53 33 34, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h jusqu'à la veille du transport.

- par courriel : mobilite-sete@gihp-occitanielr.org

- sur internet : <https://reservation.gihpoccitanie.org/GIHP-Herault/Account/Login>

8 - Services :

Des sanitaires ouverts au public sont à votre disposition à Marseillan ville :

- **Avenue Gabriel Péri**
- **Rue Edouard Adam**
- **Place de la République**
- **Rue Achille Maffre de Bauge**
- **Rue Molière**
- **Rue des Marins**

Marseillan Plage :

- **Avenue des campings**
- **Chemin du Littoral**
- **Chemin du Peyrollet**
- **Chemin du Pous**
- **Avenue de la Méditerranée**
- **Allée André Filliol**

Nous vous souhaitons un excellent séjour dans notre destination



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue

.....

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui non

Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.

Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non

Contact :

Consultation du registre public d'accessibilité :

à l'accueil

sur le site internet

N° SIRET :

Adresse :



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue

.....

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui non

Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.

Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non

Contact :

Consultation du registre public d'accessibilité :

à l'accueil

sur le site internet

N° SIRET :

Adresse :